

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à dix-neuf heures,
Présents :	55	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	6	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	16	après convocation légale en date du 27 mai 2025, sous la
Votants :	71	Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Béatrice ANTONY, M. Claude BONNEFOI, M. Hervé VIGIER, M. Éric GOMESSE, Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Alberto COSTANTINI
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Gérard COURET
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Didier AMARGER
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Sylvie PORTAL donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Philippe ECHALIER
MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Serge TALAMANDIER
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIN 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIN 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : PADEL / TENNIS COUVERT ET COURTS EXTERIEURS -
DECISION MODIFICATIVE - ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT**

RAPPORTEUR : Monsieur Marc POUGNET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la délibération n°2024-124 en date du 10 avril 2024 portant création d'une autorisation de programme/crédits de paiement relative à l'opération de construction de tennis couverts et extérieurs / padel ;

Vu la délibération n°2025-111 en date du 2 juin 2025 portant engagement du projet de padel / tennis et adoption de son plan de financement ;

Considérant que ces ajustements doivent intervenir sur l'exercice budgétaire 2025 par décision modificative suivante ;

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
BUDGET ANNEXE POLE SPORTIF DU COLOMBIER					
Ajustements opération Tennis couverts/Padel					
c/2313-104	Constructions	- 1 900 000 €	c/1321-104	Subvention Etat	- 250 000 €
c/2021-104	Frais d'études	- 350 000 €	c/1323-104	Subvention Département	- 400 000 €
			c/13272-104	Subvention FEDER	- 300 000 €
			c/1641-01	Emprunt	- 900 000 €
			c/10222-325	FCTVA	- 400 000 €

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme/crédits de paiements au vu de l'évolution du calendrier, du coût de l'opération et des financements obtenus comme suit :

Autorisation de programme/Crédits de paiement Padel/Tennis couverts et courts extérieurs					
Budget annexe Pôle sportif du Colombier – Opération 104					
Budget annexe Aménagements et restaurations d'ouvrages pour compte de tiers – Opération 458-2					
Exercice	Réalisé	2025	2026	2027	TOTAL AP/CP TTC
Montant des crédits de dépenses par année	158 896,39 €	250 000 €	3 150 000 €	714 133,21 €	4 273 029,60 €
Recettes prévisionnelles par année		50 000 €	1 000 000 €	708 302,00 €	4 273 029,60 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-112-BF
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Autofinancement et FCTVA	158 896,39 €	200 000 €	2 150 000 €	5 831,21 €	
---------------------------------	--------------	-----------	-------------	------------	--

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 26 mai 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **ADOpte la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.**
- **DECIDE D'AJUSTER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessus ;**
- **AUTORISE Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;**

POUR : 41 VOIX

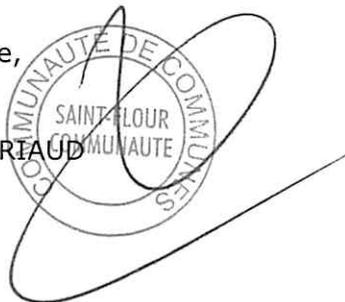
CONTRE : 21 (MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL par pouvoir à MME Marina BESSE, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET , MME Ghislaine DELRIEU par pouvoir à M. Didier AMARGER, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Pascal POUDEVIGNE par pouvoir à M. Frédéric ASTRUC, M. Jean-Paul RESCHE par pouvoir à M. Philippe ECHALIER, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Serge TALAMANDIER, M. Pierre SEGUIS par pouvoir à M. Bernard COUDY, M. Serge TALAMANDIER)

ABSTENTIONS : 9 (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Alberto COSTANTINI, MME Sylvie VAISSADE, M. Alberto COSTANTINI, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert GLANDIERES, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL par pouvoir à MME Yolande CHASSANG, M. David VITAL)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX